



Septembre 2020

RÉSULTAT DE DÉPISTAGE POSITIF POUR LA COVID-19 DANS UNE INSTALLATION DE CURLING CANADIENNE

Si un participant / membre du personnel / bénévole a été dans l'environnement de votre club, a reçu un résultat de dépistage positif pour la COVID-19, a contacté un médecin et a informé la direction de votre club, alors :

- 1) Respectez les lois sur la confidentialité en ne publiant / ne partageant aucune information sur la personne en question, à l'exception de l'autorité de santé publique locale compétente.
- 2) Signalez la situation à l'autorité de santé publique locale. Veuillez coopérer pleinement.
- 3) Informez le participant en question qu'il n'aura pas accès au club jusqu'à ce qu'une autorisation médicale lui ait été fournie afin qu'il puisse reprendre le jeu en toute sécurité. Cette suspension du droit d'accès s'applique également à tout membre de sa résidence.
- 4) L'autorité de santé publique locale déterminera toutes les communications nécessaires et la recherche de tous les contacts. Il est essentiel que vous gardiez un registre de toutes les personnes présentes dans votre établissement en tout temps.